

**Annexe C3b - Filières santé-sociale - Calendrier et modalités générales des opérations de gestion - Accès par liste d'aptitude au corps des CTSSAE et par tableau d'avancement aux grades de Men 1<sup>re</sup> classe et hors classe, de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) et d'INF classe supérieure (B), modificatif**

**Accès par liste d'aptitude au corps des CTSSAE :**

Les recteurs adresseront au bureau DGRH C2-1 pour le 2 juin 2020 :

- la liste des agents promouvables de leur académie (en fonctions dans leur académie ou en position de détachement) que vous classerez sur l'annexe C2d ;
- cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (annexe C2a), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), un curriculum vitae, ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

L'attention des services académiques est appelée sur le fait que les agents classés et inscrits doivent être en capacité d'accepter une mobilité géographique, puisque les nominations dans ce corps s'effectuent au niveau national.

**Accès par tableau d'avancement aux grades de Men 1<sup>re</sup> classe et de Men hors classe et au grade d'INF classe supérieure (cat B) :**

- Pour le tableau d'avancement d'accès au grade de Men de 1<sup>re</sup> classe et le TA d'INF de classe supérieure (cat B), les recteurs complèteront et retourneront au bureau DGRH C2-1 aux dates ci-dessous le tableau nominatif (annexe C2d) distinct pour chacun de ces avancements en veillant à classer les agents qu'ils proposeront :

- INF B classe supérieure : pour le 2 juin 2020 ;
- MEN 1<sup>re</sup> classe : pour le 29 septembre 2020.

Le tableau d'avancement au grade de Men 1<sup>re</sup> classe sera examiné lors de la CAPN de novembre 2020.

- S'agissant du tableau d'avancement au grade de médecin de l'éducation nationale hors classe (Men HC), les recteurs classeront tous les agents promouvables de leur académie en deux groupes (très favorable et sans opposition). Cette liste des agents promouvables et de propositions pour le TA Men HC est à retourner au bureau DGRH C2-1, au plus tard le 29 septembre 2020, à l'aide de l'annexe C2d bis.

Le tableau d'avancement au grade de Men HC sera examiné lors de la CAPN de novembre 2020.

Cet envoi relatif à la liste des promouvables et des propositions académiques (TA Men de 1<sup>re</sup> classe, TA Men HC, TA INF Classe supérieure) sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche individuelle de proposition (annexe C2b), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Lors de l'établissement de leurs propositions, les services académiques veilleront à ce que les dossiers des médecins de santé scolaire ayant vocation à être détachés sur emploi fonctionnel d'une part, et des infirmiers assurant des fonctions en internat d'autre part, fassent l'objet d'un examen particulièrement attentif.

Les services académiques transmettront, pour les agents proposés, une fiche de proposition motivée (annexe C2b). Cette proposition devra être établie par la même autorité compétente pour l'ensemble des agents de l'académie.

**Accès par tableau d'avancement au grade de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) :**

Les recteurs classeront tous les agents promouvables au grade de conseiller technique supérieur de service social de leur académie **en deux groupes** (très favorable et sans opposition).

La liste des agents promouvables et de propositions pour le Ta CTSSS est à retourner au bureau DGRH C2-1, au plus tard le 29 septembre 2020, à l'aide de l'annexe C2d ter. Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche individuelle de proposition (annexe C2b), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Le tableau d'avancement au grade de CTSSS sera examiné lors de la CAPN de novembre 2020.

**Calendrier :**

Acte de gestion concerné	Documents à transmettre	Dates de transmission
La CTSSAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des agents classés (C2d) ;</li> <li>- fiche individuelle de proposition (C2a) ;</li> <li>- état des services (annexe C2 bis) ;</li> <li>- rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ;</li> <li>- Crep des agents proposés ;</li> <li>- CV.</li> </ul>	2 juin 2020
TA d'infirmier de classe supérieure (cat B)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des agents classés (C2d) ;</li> <li>- fiche individuelle de proposition (C2b) ;</li> <li>- état des services (annexe C2bis) ;</li> <li>- rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ;</li> <li>- Crep des agents proposés.</li> </ul>	2 juin 2020
TA CTSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des agents classés en TF, SO (C2d ter) ;</li> <li>- fiche individuelle de proposition (TF) (C2b) ;</li> <li>- état des services (annexe C2bis) ;</li> <li>- rapport d'aptitude professionnelle (TF) ;</li> <li>- Crep (TF et SO).</li> </ul>	29 septembre 2020
TA Men HC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des agents classés en TF, SO (C2d bis) ;</li> <li>- fiche individuelle de proposition (TF) (C2b) ;</li> <li>- état des services (annexe C2bis) ;</li> <li>- rapport d'aptitude professionnelle (TF) ;</li> <li>- Crep (TF et SO).</li> </ul>	29 septembre 2020
TA Men 1ère classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des agents classés (C2d) ;</li> <li>- fiche individuelle de proposition (C2b) ;</li> <li>- état des services (annexe C2bis) ;</li> <li>- rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ;</li> <li>- Crep des agents proposés.</li> </ul>	29 septembre 2020